

**ARRÊTÉ N° 2022-2023-121  
PORTANT PROCLAMATION DES RÉSULTATS DES ÉLECTIONS  
POUR LE RENOUELEMENT DES REPRÉSENTANTS DES USAGERS  
A LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE (CFVU)  
SECTEUR 1 (DEG) DU CONSEIL ACADEMIQUE DE L'UNIVERSITÉ DE LA  
RÉUNION**

**SCRUTINS DU 9 MARS 2023**

**LE PRÉSIDENT**

- Vu le Code de l'éducation, notamment les articles L. 712-2, L. 713-1 à L. 713-9, L. 719-1 et L. 719-2 ainsi que les articles D. 719-1 à D. 719-47 ;
- Vu l'arrêté rectoral n° 2020-07 instituant une commission de contrôle des opérations électorales (CCOE) de l'Université de La Réunion ;
- Vu les Statuts de l'Université de La Réunion ;
- Vu l'arrêté n°2022-2023-57 portant organisation des élections et convocation pour le renouvellement général des représentants des usagers aux conseils centraux l'Université de La Réunion, conseil d'administration, commission de la recherche et commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique ;
- Vu l'avis du Comité électoral consultatif en date du 2 mars 2023 ;
- Vu l'arrêté n° 2022-2023-89 portant recevabilité des candidatures et composition des listes de candidats pour le renouvellement général des représentants des usagers à la Commission de la formation et de la vie universitaire secteur 1 (DEG) du conseil académique de l'Université de La Réunion ;
- Vu l'ensemble des documents électoraux et pièces produites ;
- Vu le procès-verbal des opérations de dépouillement du suffrage du 9 mars 2023 ;

## ARRÊTE

### Article 1 – Résultats du Collège des Usagers à la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) Secteur 1 du Conseil Académique :

Recensement des suffrages obtenus et répartition des sièges :

CFVU Secteur 1 – Collège Usagers		UNEF et associations étudiantes
Bureaux :	<b>Moufia et Tampon</b>	<b>378</b>
Collège :	<b>Usagers</b>	
Secteur :	<b>DEG</b>	
Nombre d'électeurs inscrits :	<b>4748</b>	
Nombre de votants :	<b>480</b>	
<i>dont nombre de procurations :</i>	<b>0</b>	
Nombre d'enveloppes recensées :	<b>480</b>	
Nombre de bulletins blancs ou nuls :	<b>102</b>	
Nombre de suffrages valablement exprimés :	<b>378</b>	

Sont proclamés élu(e)s en qualité de représentants des usagers à la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) secteur 1 du Conseil Académique les candidats suivants, dans l'ordre de présentation de la liste :

		UNEF et associations étudiantes
Nombre total de sièges :	4	
Quotient :	94,5	
<b>Sièges obtenus :</b>		<b>4</b>

Listes	Ordre de la présentation de la liste	Nombre de sièges attribués	Membres élus titulaires	Membres élus suppléants
<b>UNEF et associations étudiantes</b>	1. REMTOULA Rayan	4	<b>REMTOLA Rayan</b>	<b>VIADERE Bryan</b>
	2. MASCARET Océane		<b>MASCARET Océane</b>	<b>DENA Elodie</b>
	3. SAID Hassane Djaffar Abi		<b>SAID Hassane Djaffar Abi</b>	<b>SOULA Farid</b>
	4. VIRICATIN Shalina		<b>VIRICATIN Shalina</b>	<b>MUSSARD Lie-Anne</b>
	5. VIADERE Bryan			
	6. DENA Elodie			
	7. SOULA Farid			
	8. MUSSARD Lie-Anne			

**Article 2 – Durée et date d’effet du mandat des représentants élus des Usagers :**

Les représentants des usagers siégeant à la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) secteur 1 (DEG) du Conseil Académique sont élus pour une durée de deux ans, à compter de la proclamation des présents résultats.

**Article 3 – Exécution et mesures de publicité :**

La Direction générale des services est chargée de l’exécution du présent arrêté qui est porté à la connaissance des électeurs par voie d’affichage et sur les sites intranet et internet de l’Université.

Fait à Saint-Denis, le 13 mars 2023

Le Président de l’Université de La Réunion



Pr. Frédéric MIRANVILLE

Publié au *Recueil des actes administratifs* de l’Université de La Réunion, le 13 mars 2023